

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 février 2019

N° 2019-14

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	47
	Dont 9 procurations
Votes pour :	47
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 février, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (38) : TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, POME Maryse, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (17) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, FINES Frédéric, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (9) :
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DELCASSO Maryse à CARRERE Philippe
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
ROCHER Jacques à LACAZE Noël
PENE Roland à BAZERQUE Albert
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
NARS Aline à POME Maryse
ROCA Jacques à MIR André

Monsieur Alain DUBERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la consultation du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Comminges Pyrénées.

Par délibération en date du 23 novembre 2018, le PETR du Pays Comminges Pyrénées a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées.

OBJET : AVIS SCoT Pays
Comminges Pyrénées

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190219-2019_14-DE

Le PETR du Pays Comminges Pyrénées sollicite l'avis de la Communauté de Communes Aure Louron sur ce projet.

Après analyse du dossier, Monsieur le Président propose d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve la proposition de Monsieur le Président et émet un avis favorable au SCOT du Pays Comminges Pyrénées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU